

No. 248. François Xavier Vadenais, largeur, 7 chs, 25 mailles, longueur, 75 chs, superf. anglaise : 54 acres, 1 rood, 20 per; superf. française : 64 arps, 36 per, 112 pds. Bornes ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, sud-est chemin public, nord-est numéro 249, sud ouest numéro 247, faisant partie du même lot que le précédent.

No. 249. Joseph Dalphon, largeur, 14 chs, 50 mailles; longueur, 75 chs, superf. anglaise : 108 acres, 3 rood; superf. française : 128 arps, 72 per, 224 pds. Bornes nord-ouest ligne limitative entre la paroisse St. Chs. Borromée et la paroisse St. Ambroise, sud-est chemin public, nord est route publique, sud-ouest numéro 248, faisant partie du même lot que le précédent.

No. 250. Euclide Riendeau, largeur, 7 chs, 25 mailles, longueur, 75 chs; superf. anglaise : 54 acres, 1 rood, 20 per; superf. française : 64 arps, 36 per, 112 pds. Bornes nord-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, sud-est chemin public, nord-est numéro 251, sud-ouest route publique, faisant partie du lot numéro 6 du 1er rang de l'arpentage primitif du Canton de Kildare.

No. 251. Fabien Brouillet, largeur, 7 chs, 25 mailles, longueur, 75 chs; superf. anglaises : 54 acres, 1 rood, 20 per; superf. française : 64 arps, 36 per, 112 pds. Bornes nord ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, sud-est chemin public, nord-est numéro 252, sud-ouest numéro 250, faisant partie du même lot que le précédent.

No. 252. Chs. Rivet, largeur, 14 chs, 50 mailles, longueur, 75 chs; superf. anglaise : 108 acres, 3 roods; superf. française : 128 arps, 72 per, 224 pds. Bornes nord-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, sud-est chemin public, nord-est numéro 253, sud-ouest numéro 251, faisant partie du même lot que le précédent.

No. 253. Euclide Riendeau, largeur, 7 chs, 25 mailles, longueur, 75 chs; superf. anglaise : 54 acres, 1 rood, 20 per; superf. française : 64 arps, 36 per, 112 pds. Bornes nord-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, sud est chemin public, nord est numéro 254, sud ouest numéro 252, faisant partie du lot numéro 7 du 1er rang de l'arpentage primitif du Canton de Kildare.

No. 254. Daniel Coderre, largeur, 7 chs, 25 mailles, longueur, 75 chs; superf. anglaise : 54 acres, 1 rood, 20 per; superf. française : 64 arps, 36 per, 112 pds. Bornes nord-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, sud-est chemin public, nord-est numéro 255, sud-ouest numéro 253, faisant partie du même lot que le précédent.

No. 255. J.-Bte. Rivet, largeur, 7 chs, 25 mailles, longueur, 75 chs, superf. anglaise : 54 acres, 1 rood, 20 per, superf. française : 64 arps, 36 per, 112 pds. Bornes nord-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, sud-est chemin public, nord-est numéro 256, sud ouest numéro 254, faisant parti du même lot que le précédent.

No. 256. Jos. Rivet, largeur, 7 chs, 25 mailles, longueur, 75 chs, superf. anglaise : 54 acres, 1 rood, 20 per; superf. française : 64 arps, 36 per, 112 pds. Bornes nord-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, sud-est chemin public, nord-est numéro 257, sud-ouest numéro 255, faisant partie du même lot que le précédent.

No. 257. Médard Perrault, largeur, 2 chs, 77 mailles, longueur, 75 chs, superf. anglaise : 20 acres, 3 roods, 04 per; superf. française : 24 arps, 59 per, 142 pds. Bornes nord-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, sud-est chemin public, nord-est numéro 258, sud-ouest numéro 256, faisant partie du lot numéro 8 du 1er rang de l'arpentage primitif du Canton de Kildare.

No. 258. Nazaire St. Jean, largeur, 4 chs, 48 mailles, longueur, 75 chs, superf. anglaise : 33 acres, 2 roods, 16 per, superf. française : 39 arps, 77 per, 70 pds. Bornes nord-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, sud-est chemin public, nord-est numéro 259, sud ouest numéro 257, faisant partie du même lot que le précédent.

No. 259. superf. anglaise : 54 acres, 1 rood, 20 per; superf. française : 64 arps, 36 per, 112 pds. Bornes nord-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, sud-est chemin public, nord-est numéro 260, sud-ouest numéro 258, faisant partie du même lot que le précédent.

No. 260. superf. anglaise : 54 acres, 1 rood, 20 per; superf. française : 64 arps, 36 per, 112 pds. Bornes nord-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, sud-est chemin public, nord-est numéro 261, sud-ouest numéro 259, faisant partie du même lot que le précédent.

No. 261. superf. anglaise : 54 acres, 1 rood, 20 per; superf. française : 64 arps, 36 per, 112 pds. Bornes nord-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, sud-est chemin public, nord-est numéro 262, sud-ouest numéro 260, faisant partie du même lot que le précédent.

No. 262. superf. anglaise : 54 acres, 1 rood, 20 per; superf. française : 64 arps, 36 per, 112 pds. Bornes nord-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, sud-est chemin public, nord-est numéro 263, sud-ouest numéro 261, faisant partie du même lot que le précédent.

No. 263. superf. anglaise : 54 acres, 1 rood, 20 per; superf. française : 64 arps, 36 per, 112 pds. Bornes nord-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, sud-est chemin public, nord-est numéro 264, sud-ouest numéro 262, faisant partie du même lot que le précédent.

No. 264. superf. anglaise : 54 acres, 1 rood, 20 per; superf. française : 64 arps, 36 per, 112 pds. Bornes nord-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, sud-est chemin public, nord-est numéro 265, sud-ouest numéro 263, faisant partie du même lot que le précédent.

No. 265. superf. anglaise : 54 acres, 1 rood, 20 per; superf. française : 64 arps, 36 per, 112 pds. Bornes nord-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, sud-est chemin public, nord-est numéro 266, sud-ouest numéro 264, faisant partie du même lot que le précédent.

No. 266. superf. anglaise : 54 acres, 1 rood, 20 per; superf. française : 64 arps, 36 per, 112 pds. Bornes nord-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, sud-est chemin public, nord-est numéro 267, sud-ouest numéro 265, faisant partie du même lot que le précédent.

No. 267. superf. anglaise : 54 acres, 1 rood, 20 per; superf. française : 64 arps, 36 per, 112 pds. Bornes nord-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, sud-est chemin public, nord-est numéro 268, sud-ouest numéro 266, faisant partie du même lot que le précédent.

No. 268. superf. anglaise : 54 acres, 1 rood, 20 per; superf. française : 64 arps, 36 per, 112 pds. Bornes nord-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, sud-est chemin public, nord-est numéro 269, sud-ouest numéro 267, faisant partie du même lot que le précédent.

No. 269. superf. anglaise : 54 acres, 1 rood, 20 per; superf. française : 64 arps, 36 per, 112 pds. Bornes nord-ouest ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse St. Ambroise, sud-est chemin public, nord-est numéro 270, sud-ouest numéro 268, faisant partie du même lot que le précédent.